
REGLEMENT COMPLET
JEU
« Votez pour la couverture de l'année »

ARTICLE 1 – Société organisatrice

Lagardère Travel Retail France SNC - au capital de 18.060.980 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°542 095 336, domiciliée au 4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois-Perret Cedex, représentée par Monsieur Fabrice BERBESSOU, en sa qualité de Directeur de la Communication, organise du 13 avril au 08 mai 2023 inclus, un jeu gratuit avec tirage au sort appelé « Votez pour la couverture de l'année ».

Le Jeu est organisé pour la France métropolitaine et les DOM TOM, pour le compte de l'enseigne RELAY, depuis le site dédié à ce jeu : <https://www.relay.com/vote-prix-relay/>

Toute référence à une date et heure s'entend par référence à la France Métropolitaine.

L'adresse du Jeu est la suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

Cette adresse sert de référence à tout envoi de demande relative à l'organisation ou à la participation au présent Jeu.

La participation à ce Jeu implique le respect du présent règlement dans son intégralité ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Le Jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et/ou des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La Société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

La participation à ce Jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera admis qu'une seule participation et une seule dotation par foyer (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse email) pendant toute la durée de validité du Jeu. Toute participation contraire aux stipulations du présent article sera considérée comme nulle et non avenue. La même sanction s'appliquera en cas de pluralité de participations. De manière générale, le non-respect du présent règlement entraîne la nullité pure et simple de la participation et, le cas échéant, de l'attribution du lot, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation.

ARTICLE 3 – Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé par voie d'affichage dans les points de vente « RELAY » participant au Jeu (voir liste en annexe du règlement), ainsi que sur les réseaux sociaux <https://www.relay.com/vote-prix-relay/> du 13 avril au 08 mai 2023 minuit.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Dans de telles circonstances, la Société organisatrice s'efforcera d'en informer les participants.

ARTICLE 4 – Modalités et conditions de participation

4.1. Principe du Jeu et modalités de participation

Les participants devront se rendre sur le site internet de l'opération (<https://www.relay.com/vote-prix-relay/>) qui sera indiquée sur les supports d'annonce du jeu et voter pour la couverture de leur choix (parmi la sélection des couvertures proposées).

4.2. Conditions de participation au Jeu

Toute participation au Jeu non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, ou enregistrée après la date limite de participation, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

ARTICLE 5 – Désignation des gagnants

Les 3 gagnants seront tirés au sort d'ici le 15 juillet 2023 et seront contactés par email pour les en informer. En retour, ils devront indiquer leurs coordonnées postales dans un délai de 7 jours pour que leur lot soit adressé sous un délai maximum de 30 jours. Sans réponse de leur part passé ce délai de 7 jours, leur lot sera remis en jeu.

ARTICLE 6 – Lots mis en jeu

6.1. Dotations mises en jeu

- 3 iPhones 14 d'une valeur unitaire de 969€ TTC

6. 2. Remise des lots

Chaque gagnant recevra son lot par courrier postal à l'adresse qu'il aura communiqué dans un délai de 30 jours à compter de réception de leur adresse postale.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle estime nécessaire pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude.

6.3. Précisions relatives au lot

Le lot est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces, en échanges du lot gagné. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – Limite de responsabilité

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté ce Jeu devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié. Des additifs et modifications de règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

La Société organisatrice n'est pas fabricant des lots et n'assume aucune responsabilité contractuelle relative à l'emploi, à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou d'usage et de jouissance des lots attribués. La Société organisatrice n'est pas responsable des pertes des lots durant leur acheminement par le transporteur jusqu'aux gagnants.

Instagram se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux. Ce réseau social n'a aucune implication dans l'organisation et dans la promotion du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet ou de toute autre connexion technique.

ARTICLE 8 – Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des participants dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur participation. La Société organisatrice s'engage à préserver la confidentialité des données à caractère personnel transmises par les participants dans le cadre du Jeu.

Les destinataires de vos données sont les services de la Société organisatrice, y compris leurs sociétés affiliées, partenaires, sous-traitants, prestataires.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée par la loi du 20 juin 2018 et par l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 relatifs à la protection des individus quant au traitement des données à caractère personnel, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation du traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données les concernant en écrivant à l'adresse suivante en précisant les références exactes du Jeu, en identifiant les données concernées, et en joignant la copie d'un titre d'identité en cours de validité : DPO@lagardere-tr.fr

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront ce droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation. Les coordonnées de notre Délégué à la protection des données sont les suivantes : DPO@lagardere-tr.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

ARTICLE 9 – Règlement

9.1. Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

9.2. Contestation

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être adressée par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu à l'adresse suivante :

Lagardère Travel Retail France
Service Digital
4-10 avenue André Malraux 92300 Levallois Perret

9.3 Consultation

Le règlement complet est consultable sur <https://www.relay.com/vote-prix-relay/reglement.pdf> et pourra être adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 9.2 ci-dessus, avant la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 10 – Remboursement des frais

Le timbre de demande de règlement pourra être remboursé au tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) sur simple demande conjointe à l'envoi initial.

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de Jeu sur la base forfaitaire d'une connexion de 5 minutes, au tarif réduit. La demande de remboursement doit être adressée par courrier à la Société organisatrice accompagnée d'un RIB au nom du titulaire de la ligne d'appel, d'une photocopie de la facture du fournisseur d'accès internet du mois concerné, d'un justificatif d'abonnement et d'un courrier indiquant le numéro de la ligne analogique ou numérique (du décodeur en cas d'abonnement par le câble) ayant servi à la participation, et de la date et l'heure de la connexion.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés, sur simple demande écrite, sur la base du tarif lent en vigueur (base moins de 20 grammes) en vigueur.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 30 juin 2022 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse du Jeu, accompagnées d'un RIB/RIP.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participant inscrit au Jeu et par foyer (même nom, même coordonnées postales) pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.

ARTICLE 11 – Fraudes et loi applicable

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu pour son auteur, la Société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent règlement est soumis au droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Liste des points de vente participant à l'opération

Numéro PdV	Libellé PdV
324228	PARIS MONTP H1 V11 SNCF
323188	PARIS LYON H2 SNCF
362209	ORLY 3 D ZSCH
340695	LYON P-DIEU BILLET SNCF
323121	PARIS LYON H1 VOIE A SNCF
322172	PARIS EST CENTRAL SNCF
325266	PARIS NORD CENTRAL SNCF
324244	PARIS MONTP H1 V24 SNCF
361253	ORLY 4 F ZSD
340679	LYON P-DIEU VILLETTE SNCF
341446	RENNES NIVEAU 2 SNCF
341636	STRASBOURG HALL CENT SNCF
373233	LYON STEX T1B ZR OCCITANE
373415	NANTES ATLANTIQUE ZP
321034	PARIS AUSTERLITZ SNCF
352230	CDG2 BD ZSCH
323154	PARIS LYON H1 VOIE N SNCF
340182	BORDEAUX NIV 0 SNCF
326280	PARIS ST-LAZ BILLET SNCF
341743	TOULOUSE HALL 2 SNCF
373449	NICE 2 MODULE 1
342717	AVIGNON COURTINE TGV
323378	PARIS LYON H3 BERCY SNCF
323337	PARIS LYON H3 CHALON SNCF
340554	LILLE FLAND BUISSSES SNCF
373605	MARSEILLE T2 ZCP
340844	MARSEILLE VOIE J SNCF
362061	ORLY 1 A ZP
326215	PARIS ST-LAZ VOIE 1 SNCF
352526	CDG2 E ZP
340836	MARSEILLE VOIE A SNCF
325159	PARIS NORD VOIE 3 SNCF
352567	CDG2 F2 ZSCH
340174	BORDEAUX NIV -1 SNCF
352542	CDG2 F1 ZSCH
362202	ORLY 3 ZP
373746	TOULOUSE BLAGNAC HC ZSCH
341842	TOURS SNCF
326298	PARIS ST-LAZ SPP SNCF
341693	TOULON SNCF
341164	NANTES NORD SNCF

340067	ANGERS SNCF
340927	METZ SNCF
373548	NICE 2 MODULE 2 ZSCH
340471	GRENOBLE SNCF
340562	LILLE EUROPE SNCF
340760	LYON PERRACHE SNCF
341016	MONTPELLIER NIV 1 SNCF
324285	PARIS MONTP H1 NIV.A SNCF
352534	CDG2E RELAY AIR PARIS ZSD
352740	CDG2 F DEPART ZP
340570	LILLE FLAND CENTRAL SNCF
373316	MARSEILLE T1 HB ZCV
324277	PARIS MONTP H1 MOUCH SNCF
340448	DIJON SNCF
341115	NANCY HALL THIERS SNCF
333336	MASSY TGV
341537	ROUEN SNCF
341263	NIMES VILLE SNCF
362103	ORLY 2 C ZP
341214	NICE SNCF
373258	LYON ST-EXUPERY T1B ZP
340992	MARSEILLE VOIE N SNCF
349571	VALENCE TGV
352641	CDG2 E JETEE ZSD
362079	ORLY 1 A ZSCH
352831	CDG2 E S4 ZSD
352220	CDG2 BD ZP
348714	ST-PIERRE DES CORPS SNCF
330290	ASNIERES SNCF
341206	NANTES SUD SNCF
343905	CHAMBERY SNCF
341057	MULHOUSE SNCF
324350	PARIS MONTP HALL 2 SNCF
352633	CDG2 E S3 CENTR. ZSD
361154	ORLY 4 NIV 1 ZP
325373	PARIS NORD EUROSTAR SNCF
322289	PARIS EST ALSACE SNCF
323279	PARIS LYON DIDEROT SNCF
373167	TRIBS BEAUVAIS ZSCH
373100	BORDEAUX MERI HALL A AERO
373290	MARSEILLE T1 HA ZCV
343673	CANNES SNCF
373621	NANTES ATLANTIQUE ZSCH
352625	CDG2 E S3 SUD ZSD
334441	ROISSY 2 TGV

312512	LYON ECHANGES RER
373126	BORDEAUX LOW-COST ZSCH
373050	MULHOUSE/BALE AERO
348789	ST-RAPHAEL SNCF
373522	NICE 1 HALL A ZSCH
331306	CHESSY TGV
373696	TOULOUSE BLAGNAC AERO
340356	CLERMONT FERRAND SNCF
344226	COLMAR SNCF
340802	LE MANS NORD SNCF
323501	PARIS GARE BERCY SNCF
349613	VANNES SNCF
330563	BECON LES BRUYERES SNCF
342295	ANGOULEME SNCF
312199	LYON BOISSY 1 RER
353029	CDG2 G ZSCH
331728	LA DEFENSE NIVEAU 3 SNCF
350314	CDG3 ZP
373134	BORDEAUX MERI HALL B AERO
373308	MARSEILLE T1 HA ZCP EMB1
374116	NICE 2 MODULE 1 ZSD
311258	DENFERT MASSY TETE RER
348052	LA ROCHELLE SNCF
341362	PERPIGNAN SNCF
373795	MARSEILLE T1 HB ZCP EMB4
373217	LILLE LESQUIN AERO
348649	ST-MALO SNCF
340190	BORDEAUX BELCIER SNCF
362211	ORLY 3 D ZSD
340315	CAEN SNCF
346262	LORIENT SNCF
341487	RENNES NIVEAU -1 SNCF
322214	PARIS EST VOIE 25/26 SNCF
348359	ST-BRIEUC SNCF
347484	POITIERS SNCF
373373	MONTPELLIER MED AERO
373456	NICE 1 AERO
312413	HUBIZ LA VARENNE RER
347021	NARBONNE SNCF
343376	BOURG-ST-MAURICE SNCF
347740	QUIMPER SNCF
340018	AMIENS SNCF
312918	CHATELET SALLE ECHANGES
341542	MONTPELLIER SDF CENT TGV
342956	BAYONNE SNCF

312363	HUBIZ ST GERMAIN RER
341586	ST ETIENNE SNCF
342626	AURAY SNCF
342048	AGEN SNCF
373715	MONTPELLIER B&CO RELAY ZR
335638	VERSAILLES CHANTIERS SNCF
350264	CDG3 ZSD
312181	FONTENAY SOUS BOIS RER
341404	REIMS SNCF
373735	BIARRITZ AERO ZR
312751	HUBIZ LA DEFENSE
349597	VALENCIENNES SNCF
324455	PARIS MONTP H1 NIV.B SNCF
344473	DAX SNCF
340655	LYON P-DIEU FNAC SNCF
343277	BLOIS SNCF
325258	PARIS NORD GL N-1 SNCF
340620	LIMOGES SNCF
349753	VICHY SNCF
350320	CDG1 JONCTION SAT 3 ZSD
335646	VERSAILLES RIVE D. SNCF
341008	MONTPELLIER NIV 0 SNCF
361279	ORLY 4 F JETEE 1 ZSD
340828	LE MANS SUD SNCF
374161	BREST AERO PRESSE ZP
342709	AVIGNON VILLE SNCF
325530	NORD MEZZ RELAY
329219	BIBLIOTHEQUE FM SNCF
362012	ORLY 1 B ZSCH
373092	BEAUVAIS AERO
373613	STRASBOURG ENTZHEIM AERO
373431	TRIBS RENNES AERO ZP
343350	BOURGES SNCF
373175	MARSEILLE T1 HB ZCP EMB3
331033	CERGY PREFECTURE SNCF
353003	CDG2 MODULE K ZP
342527	ARRAS SNCF
373925	RELAY TOULOUSE HALL C ZR
347419	PAU SNCF
344036	CHATEAUROUX SNCF
350397	CDG3 ZSCH
312074	HUBIZ CHAMPIGNY RER
331330	CHOISY-LE-ROI SNCF
332072	ERMONT EAUBONNE SNCF
343491	BRIVE SNCF

373506	TRIBS RELAY TOULON AERO
347125	NEVERS SNCF
361295	ORLY 3 D JETEE ZSCH
346874	MORLAIX SNCF
332452	GAGNY SNCF
341123	NANCY HALL REPUB SNCF
340050	BELFORT-MONTBELIARD TGV
341244	NIMES PONT-DU-GARD TGV
340200	MACON VILLE SNCF
341412	REIMS CHAMPAGNE TGV
362053	ORLY 1 B ZP
348664	ST-NAZAIRE SNCF
344499	DIEPPE SNCF
340638	LORRAINE LOUVIGNY TGV
352240	CDG2 BD ZSD
333369	MELUN SNCF
349480	TROYES SNCF
343996	CHARTRES SNCF
312924	RELAY FNAC AUBER